



27^{ème} COURSE DE CÔTE
de **MARQUAY**
Les 08 et 09 JUILLET 2023

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

RAPPEL

Les règlements soumis au permis d'organisation de la FFSA doivent notamment comporter :

- 1 plan de situation.
- 1 plan détaillé du parcours avec indication de la ligne départ et la ligne d'arrivée.
- Emplacements des postes de commissaires.
- Dispositifs sécurité, radio.
- Emplacements des parcs.
- La date limite des engagements.
- Le montant des droits d'engagements.
- L'indication d'une publicité obligatoire et/ou optionnelle.
- Le détail des prix ainsi que le montant total des prix.
- La liste complète des officiels accompagnée de leur accord écrit.
- L'emplacement des différents parcs fermés (départ et arrivée).
- Le nombre de montée (s) ou manche(s).
- Les modalités de retour au départ pour les courses de côte.
- L'emplacement des permanences et leur numéro de téléphone.
- L'emplacement des tableaux d'affichage.

Le permis d'organisation délivré, l'organisateur doit envoyer un exemplaire du règlement à chacun des officiels de la compétition. Il doit également adresser à ces officiels un exemplaire de chaque additif dès son approbation par la FFSA.

Le règlement définitif ne doit pas être diffusé avant le retour du pré-règlement visé par la FFSA.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DES 4 COULEURS

Organise les 08 & 09 JUILLET 2023 avec le concours du FOYER RURAL DE MARQUAY

Sous le patronage de L'ASA DES 4 COULEURS

Une compétition automobile (REGIONALE) dénommée : 27^{ème} COURSE DE CÔTE de MARQUAY

Cette compétition compte pour : La coupe de France de la Montagne, Le Championnat de la Ligue NOUVELLE AQUITAINE SUD

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue NOUVELLE AQUITAINE SUD sous le numéro 15 en date du 02/03/2023, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 183 en date du 02/03/2023

Permis d'organisation FFSA

n° 183 date 02/03/2023

Ligue du Sport Automobile
Nouvelle Aquitaine Sud
2 Avenue de l'Université
33400 Talence
05-57-22-29-80
sport.auto.aquit@wanadoo.fr

Organisateur technique

Nom :

Adresse :

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme. Annie FOURCADE	Licence n° 15323
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	Mme. Renée JECKER	Licence n° 11119
	Mme. Monique NOBLE	Licence n° 120099
	Mr. Robert COMBE	Licence n° 11108
	Mr. Philippe JEAN	Licence n° 22816
Directeur de Course	Mr. Roger DESMOULINS	Licence n° 4799
Directeurs de Course Adjoints	Mme. Françoise BOUCHON	Licence n° 17644
	Mr. Daniel BLUTEAU	Licence n° 2974
Commissaire Technique responsable	Mr. Jean-Raphaël BUREAU	Licence n° 15302
Commissaires Techniques adjoints	Mr. A venir	Licence n°
	M.....	Licence n°
Médecin responsable	Mr. LEPINE Gérard	Licence n°
Chargé de la mise en place des moyens	Mr. Florent LIRAUD	Licence n° 227781
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mr. Jean-François FOURCADE	Licence n° 8430
	Mr. Jean-Pierre NOBLE	Licence n° 12211
Chargé de presse	M.	Licence n°
Chargé des Commissaires de route	M.	Licence n°
Chronométrateurs CHRONOLIVE	Mr. Sylvain BERGERON	Licence n° 50286
Chronométrateurs	Mme. Colette DELMOND DESMOULINS	Licence n° 48038

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 05 JUILLET 2023 à 00h00.

Publication de la liste des engagés le 09 JUILLET 2023 à 9h00.

Vérifications administratives le 08 JUILLET 2023 de 16h00 à 19h30 & le 09 JUILLET 2023 de 07h30 à 08h30 à l'école.

Vérifications techniques le 08 JUILLET 2023 de 16h15 à 19h45 & le 09 JUILLET 2023 de 07h30 à 08h30 au parc assistance.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 09 JUILLET 2023 à 09h00 au parc fermé.

Briefing des commissaires le 09 JUILLET 2023 à 08h15 à l'école.

Essais non chronométrés le 09 JUILLET 2023 à 09h15.

Essais chronométrés le 09 JUILLET 2023 à 11h00.

Briefing des pilotes le 09 JUILLET 2023 à 10h45 au parc fermé.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 09 JUILLET 2023 à 13h00.

Epreuve du Championnat de France de la Montagne : affichage des ordres de départ à la course (Série A - Série B) :

Course

- 1^{ère} montée le 09 JUILLET 2023 à partir de 13h30
- 2^{ème} montée le 09 JUILLET 2023 à partir de 14h30
- 3^{ème} montée le 09 JUILLET 2023 à partir de 16h00
- 4^{ème} montée le 09 JUILLET 2023 à partir de 17h00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
PODIUM le 09 JUILLET 2023 à 17h45.

Remise des prix le 09 JUILLET 2023 à 18h00 à l'école.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès :

Envoi par voies postale juste après l'épreuve.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 09 JUILLET 2023 à 08h30 à l'école.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 08 JUILLET 2023 de 16h00 à 19h30 & le 09 JUILLET 2023 de 07h30 à 08h30 à l'école.

Vérifications techniques le 08 JUILLET 2023 de 16h15 à 19h45 & le 09 JUILLET 2023 de 07h30 à 08h30 au parc assistance.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : LOUPROU

Adresse Le BOURG 24620 TURSAC

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 09 JUILLET 2023 à 08h40.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 09 JUILLET 2023 à 09h00.

Pesage des voitures libre ou obligatoire

Nota : pendant les essais, la balance devra se trouver au même endroit que pendant la course.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Florent LIRAUD 175 Route de la Gorse 24620 MARQUAY

jusqu'au 06 JUILLET 2023 à Minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 260 €, réduits à 140 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Réduction à 130€ pour les licenciés de l'ASA des 4 Couleurs.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 32, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 90

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable).....

Publicité optionnelle

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de MARQUAY a le parcours suivant RD 6 sur 1500m

La course se déroulera en .3. montées, voir 4 Montées suivant le TIMING

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ CHEMIN DU BREUIL

Arrivée 1500 Mètres après, à l'entrée du village

Pente moyenne 35%

Longueur du parcours 1500 Mètres.....

Modalités de retour au départ **Par la route de course**

Parc de départ (*lieu*) **Au Chemin du BREUIL**.....

Parc d'arrivée (*lieu*) **Place THILO**.....

6.2P. ROUTE DE COURSE

Préciser les modalités d'accès au départ. Suivre indication route RD 6

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu CHEMIN DU BREUIL

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à **MARQUAY** parc assistance

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 09h00, le 8 JUILLET 2023

Les remorques devront être garées à **MARQUAY parc assistance**

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé **Place THILO**

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : **A L'ECOLE**
- pendant les essais et la course au parc départ **PLACE THILO**
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, **au parc fermé d'arrivée à l'école**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Lieu PC COURSE SALLE DE L'ECOLE les 08 & 09 JUILLET 2023 de 16h00 à 20h00. Jusqu'à la fin du Meeting

Téléphone permanence n° 0553296717

Centre de secours le plus proche :

Lieu :SARLAT LA CANEDA Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à (*lieu*) PLACE THILO le 9 JUILLET 2023 à 10 H 45

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : (classique ou aux feux tricolores).

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture (*préciser si autorisé non* –.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)
- ...

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces

Coupes pour tout le monde

Préciser si les prix en espèces sont ou non cumulables

**La remise des prix se déroulera le 9 JUILLET 2023 à 18h30
à l'école**

PODIUM SCRATCH

1er 220€

2ème 180€

3ème 150€

GROUPE

1er 140€

PODIUM FEMININ

1ère 140€

2ème 80€

3ème 50€

Aucuns cumuls de prix possibles